

(1)

La République arabe d'Égypte

le 8 Chawal 1444

Le Ministère des Waqfs

le 28 avril 2023

Le droit du travail

Louange à Allah, Seigneur de l'Univers, Qui dit dans Son Noble Livre : «Et dis: «Œuvrez, car Allah va voir votre oeuvre, de même que Son messenger et les croyants, et vous serez ramenés vers Celui qui connaît bien l'invisible et le visible. Alors Il vous informera de ce que vous faisiez» J'atteste qu'il n'y a point de divinité en dehors d'Allah, l'Unique sans aucun associé, et que notre maître et prophète Mohamad est Son serviteur et Messenger. O Allah, accorde Ton Salut et Tes Bénédiction à lui, à sa famille, ses compagnons et ceux qui les suivent d'une rectitude jusqu'au Dernier-Jour. Ensuite..

Le travail est une nécessité vitale avec laquelle la vie d'ici-bas se peuple, les patries font progrès et les sociétés trouvent leur stabilité. Notre pure religion nous exhorte d'œuvrer avec perfectionnement. Allah, Gloire à Lui, dit : « Ô vous qui avez cru! Quand on appelle à la Salat du jour du Vendredi, accourez à l'invocation d'Allah et laissez tout négoce. Cela est bien meilleur pour vous, si vous saviez ! Puis quand la Salat est achevée, dispersez-vous sur la terre, et recherchez [quelque effet] de la grâce d'Allah, et invoquez beaucoup Allah afin que vous réussissiez ». Il dit également : « C'est Lui qui vous a soumis la terre : parcourez donc ses grandes étendues. Mangez de ce qu'Il vous fournit. Vers Lui

(۲)

est la Résurrection ». Le prophète (SBL) dit : « le meilleur gain réside dans le négoce sincère et l'œuvre manuelle ». Il dit également : « il vaudrait mieux pour l'un de vous de collecter et porter sur son dos de balles de bûche que de se livrer à la mendicité, soit on lui donne, soit on lui prive ».

Allah, Gloire à Lui, dit : « Tu ne te trouveras dans aucune situation, tu ne réciteras aucun passage du Coran, vous n'accomplirez aucun acte sans que Nous soyons témoin au moment où vous l'entreprendrez. Il n'échappe à ton seigneur ni le poids d'un atome sur terre ou dans le ciel, ni un poids plus petit ou plus grand qui ne soit déjà inscrit dans un livre évident » et « Certes Allah vous observe parfaitement ». Le prophète (SBL) dit : « certes, Allah, Gloire à Lui, aime que lorsque l'un de vous mène une œuvre, qu'il la perfectionne ».

Négliger ou mener l'œuvre avec indifférence est une désobéissance à Allah et à Son messager, un manquement à la responsabilité, un pic à démolir et un gaspillage de potentialités et richesses de pays, auxquels il faut faire-face. Allah, Gloire à Lui, dit : « ô vous qui croyez ! Respectez les engagements » et « ô vous qui croyez ! Ne trahissez pas Allah, ni le messager, ni vos responsabilités, alors que vous en êtes conscients ». Le prophète (SBL) dit : « la parabole de celui qui observe les Ordres d'Allah et celui qui les viole est celle d'un groupe d'hommes qui font tirage au sort pour monter un bateau. Certains en ont gagné la partie supérieure, les autres la partie inférieure. Pour prendre de l'eau ceux de la partie inférieure devrait monter à la partie supérieure. Ils se dirent : il nous vaudrait mieux de creuser un trou dans notre partie pour prendre de l'eau sans avoir besoin de monter. Si ceux de la partie supérieure les laissent faire, tous les passagers seront noyés. S'ils les empêchent, même par la force, ils seront tous sauvés ».

(۳)

Fait partie intégrante du droit du travail la protection des biens publics qui sont les provisions des nations, avec lesquelles elles gèrent leurs affaires, créent leurs instances, protègent leurs territoires, offrent leurs services et font le bien-être à leurs citoyens. C'est pourquoi sauver ces biens fait partie des six prescriptions majeures que la Charia veille à sauvegarder et fait que la sacralité est plus grande que celle des biens privées. Il est strictement prohibé d'agresser ou de s'emparer des biens publics par corruption, gaspillage ou nonchalance. Allah, Gloire à Lui, dit : « Quiconque s'en approprie, viendra avec ce qu'il se sera approprié le Jour de la Résurrection. Alors, à chaque individu on rétribuera pleinement ce qu'il aura acquis. Et ils ne seront point lésés ». Il dit également : « Ô les croyants! Que les uns d'entre vous ne mangent pas les biens des autres illégalement. Mais qu'il y ait du négoce (légal), entre vous, par consentement mutuel. Et ne vous tuez pas vous-mêmes. Allah, en vérité, est Miséricordieux envers vous. Et quiconque commet cela, par excès et par iniquité, Nous le jetterons au Feu, voilà qui est facile pour Allah ». Notre prophète (SBL) dit : « il y a certains qui consomment excessivement sans droit les biens d'Allah, ils seront dans l'Enfer le Dernier-Jour ».

* * *

Louange à Allah, Seigneur de l'Univers, que le salut et les bénédictions d'Allah soient accordés au prophète honnête, à sa famille, ses compagnons et ce qui les suit d'une rectitude jusqu'au Dernier-Jour.

Parmi les aspects du droit de travail est le fait de chercher à réaliser l'intérêt public de la communauté loin de l'individualisme, de l'égoïsme, de passivité, de toutes les formes de corruption, de piston, de fraude, de falsification,

(٤)

de dol, de manquement au droit de travail et d'autres vices malins. Allah, Gloire à Lui, dit : « et ne semez pas la corruption sur la terre » et « et Allah n'aime pas la corruption ». Notre prophète (SBL) dit : « toute chaire développée du gain illicite n'entrera pas le paradis, c'est plutôt l'Enfer qui la mérite ». Quiconque perçoit le salaire sera interrogé de sa performance de travail, il doit donc mener son travail à sa bonne fin.

O Allah ! Préserve notre Égypte et en élève le drapeau dans l'univers.